

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2021**  
**DELIBERATION N° DE-2021-226**

L'an deux mil vingt et un, le 9 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h38.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (jusqu'à 18h19 et à partir de 20h06), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (jusqu'à 19h40), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme LOUPIEN-SUARES à Mme CASTEL, Mme BRAU-BOIRIE à M. LACASSAGNE, Mme MOTHE à M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (à partir de 18h19 et jusqu'à 20h06), M. ESTEBAN à M. ABADIE, Mme BROCARD à M. ETCHETO (à partir de 19h40)

**Absent(s) :**

M. ALLEMAN (jusqu'à 18h32 pour le vote des délibérations n° DE-2021-223 à 224)

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

---

*Entendu le rapport de Mme CASTEL,*

**OBJET : DIVERSITE ET EGALITE DES DROITS** – Voyage mémoriel à Auschwitz et Birkenau pour une classe de lycéens du lycée Paul Bert.

Si les relations entre les différentes communautés constitutives de l'identité de notre ville sont incontestablement apaisées, certains discours radicaux et intolérants exprimés sur les réseaux sociaux dans notre pays peuvent parfois trouver un écho favorable auprès d'une partie de la jeunesse, y compris à Bayonne. Ces jeunes n'ayant parfois qu'une connaissance partielle des faits historiques, ils ne sont pas toujours en capacité

de mesurer la portée de certains propos et n'ont souvent pas connaissance des sanctions prévues par la loi.

Le proviseur du lycée Paul Bert a été récemment confronté à ce type de discours violent et intolérant. En effet, une élève a subi des agressions verbales et sur les réseaux sociaux à cause de sa prétendue appartenance religieuse.

A la suite de ce grave incident, le proviseur du lycée s'est rapproché de la Ville pour échanger sur ce sujet. L'importance de la transmission des faits historiques, notamment ceux liés à la seconde guerre mondiale, apparaît primordiale pour donner à ces élèves des éléments de réflexion et éviter, à l'avenir, que ce type de propos inacceptables soient proférés.

Ainsi, chaque année au mois de décembre, le Grand Rabinat de France organise une journée de visite à Auschwitz et Birkenau en affrétant un avion destiné uniquement à des classes de lycées de région parisienne. L'intérêt des établissements parisiens pour cette journée de visite est important et, généralement, l'avion est complet. Mais cette année, la disponibilité de quelques places a donné l'opportunité au lycée Paul Bert de se positionner. Cette occasion offre la possibilité d'une réaction éducative immédiate pour répondre à l'agression antisémite qui a touché durement une élève mais aussi ébranlé toute une classe de première.

A leur retour, les élèves partageront leur expérience avec d'autres classes du lycée afin de sensibiliser le plus grand nombre possible de jeunes à ce sujet et témoigner de ce qu'ils auront vu et ressenti dans ces deux camps d'extermination de la Seconde Guerre mondiale.

Pour permettre au Lycée Paul Bert d'assurer le déplacement de cette classe de première, des crédits ouverts sur l'exercice 2021 au titre de la délégation Lutte contre les discriminations peuvent être mobilisés, pour un montant maximum de 10 000 €. Il est ainsi proposé que la Ville prenne directement en charge les vols Biarritz/Paris aller/retour et l'hébergement pour les deux nuitées de la classe concernée. Une participation de 3 000 € sera également versée au Grand Rabinat de France, sur présentation d'une facture, pour l'organisation du vol Paris/Cracovie aller/retour, des repas du 9 décembre, des entrées sur les sites d'Auschwitz et Birkenau et du transport en Pologne.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la prise en charge de ces dépenses et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents permettant l'organisation de ce déplacement de jeunes bayonnais.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité**



Jean-René ETCHEGARAY

Maire de Bayonne

Par délégation du Maire

**David Tollis**

Directeur général adjoint